

Cadre relatif à l'obligation redditionnelle afférente aux enfants dans les conflits armés

Un Cadre pour la promotion de l'obligation redditionnelle pour violations graves commises contre les enfants en période de conflit armé

Juin 2015

Résumé

Le *Cadre relatif à l'obligation redditionnelle afférente aux enfants dans les conflits armés* est un outil concret visant à faire reconnaître la responsabilité des auteurs de violations graves du droit international commises contre les enfants dans des situations de conflits armés (obligation redditionnelle ECA). Élaboré afin de combler les lacunes substantielles qui existent dans la prévention de ces violences et les recours à la disposition des victimes, ce Cadre présente :

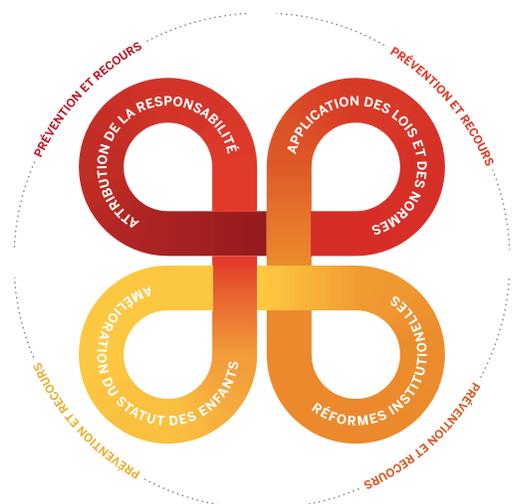
1. une **définition exhaustive et une structure** permettant de comprendre l'obligation redditionnelle ECA, étayée par le droit et les normes internationaux et nationaux pertinents, et s'appuyant sur les rôles et responsabilités des acteurs étatiques, non étatiques et autres ;
2. des **orientations pratiques** sous forme d'une méthodologie détaillée pour l'élaboration d'options éclairées, applicables, appropriées au contexte, permettant de promouvoir l'obligation redditionnelle ECA.

De portée universelle, ce Cadre n'est lié à aucun contexte ou aucune région en particulier. Il est axé sur les personnes ayant subi directement des violations graves du droit international en situation de conflit armé alors qu'elles étaient âgées de moins de 18 ans, et aborde toutes les violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et crimes au regard d'autres éléments de droit international. Ce Cadre a pour but premier d'aider les décideurs et praticiens impliqués dans divers secteurs (ex : protection de l'enfant, droits de l'homme, justice, justice transitionnelle, consolidation de la paix) œuvrant aux niveaux local, national, régional ou international.

Définition et structure de l'obligation redditionnelle ECA : L'obligation redditionnelle ECA fait référence à la prévention et au recours en cas de violations graves du droit international commises contre les enfants en période de conflit armé. Elle comprend les actions judiciaires et nonjudiciaires susceptibles d'être menées à tous les stades du cycle de conflit – et à différents niveaux d'intervention. Sa définition et sa structure sont étayées par le droit et les normes internationaux et nationaux pertinents, et s'appuient sur les rôles et responsabilités des acteurs étatiques, non étatiques et autres. L'obligation redditionnelle ECA se compose de quatre volets interdépendants :

- **attribution de la responsabilité** des auteurs des violations grâce à la collecte, l'analyse et/ou la publication d'informations sur ces derniers ;
- **application des lois et des normes** par le biais de sanctions, poursuites, et/ou l'imposition aux auteurs d'autres conséquences (légitimes) ;
- **réformes institutionnelles** par la négociation, l'élaboration, l'adaptation, la mise en œuvre et/ou la sensibilisation des institutions, lois, politiques et/ou normes pertinentes ;¹

Diagramme 1 : Volets de l'obligation redditionnelle ECA



- **amélioration du statut des enfants** et de leurs communautés en impliquant les personnes affectées dans les processus et les décisions relatives à l'application du principe de responsabilité et en garantissant que ces personnes bénéficient de recours et de réparations tangibles.

Par ailleurs, les quatre volets de l'obligation redditionnelle ECA sont caractérisés par : une double priorité accordée à la prévention et au recours ; des interdépendances entre les différents volets ; une action globale commune aux différents volets ; la planification et l'enchaînement des actions.

Diagramme 2 : Orientations pour l'élaboration d'approches stratégiques de l'obligation redditionnelle ECA



Orientations pour l'élaboration d'approches stratégiques de l'obligation redditionnelle ECA :

S'appuyant sur la définition et la structure, les orientations pratiques permettent d'identifier les opportunités et les obstacles liés à l'obligation redditionnelle ECA, d'élaborer et d'établir la priorité des options à mettre en œuvre. Elles fournissent des exemples concrets issus de neuf situations de conflit armé afin d'illustrer la méthodologie. Celle-ci est divisée en deux parties :

Première partie : Comprendre le contexte d'obligation redditionnelle ECA	Étape 1 : Étudier les facteurs déterminants.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les facteurs influant sur l'obligation redditionnelle ECA. • Analyser la nature et le degré d'influence de chaque facteur.
	Étape 2 : Étudier les mécanismes d'obligation redditionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les mécanismes d'obligation redditionnelle. • Analyser la fonctionnalité des mécanismes, les liens qui les unissent et les niveaux d'activité (pour chaque volet et pour le contexte dans son ensemble).
Seconde partie : Élaborer des options stratégiques	Étape 3 : Identifier les options.	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la documentation réunie à l'issue des exercices d'analyse. • Identifier les nouvelles opportunités et les nouveaux problèmes. • Réfléchir à des stratégies de mise à profit des opportunités et d'atténuation des problèmes. • Rechercher dans les précédents ou les enseignements tirés du contexte en question (et/ou autres contextes) des idées supplémentaires ou des innovations possibles. • Identifier les options qui permettraient de promouvoir l'obligation redditionnelle.
	Étape 4 : Établir la priorité des options.	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les risques et les stratégies de limitation des risques. • Évaluer la capacité organisationnelle à mettre ces options en œuvre. • Identifier l'influence potentielle des facteurs contextuels sur la bonne mise en œuvre des différentes options. • Identifier la ou les options prioritaires. • Élaborer un plan de mise en œuvre des options prioritaires.

De manière générale, le Cadre permet aux utilisateurs :

- d'**attirer l'attention sur le besoin urgent** d'établir la responsabilité des auteurs de violations commises contre les enfants en temps de conflit armé et de mobiliser les principaux décideurs autour de cet objectif ;
- d'**élaborer des approches innovantes** afin de promouvoir l'application de l'obligation redditionnelle ECA envers les enfants en situation de conflit armé sur la base d'une analyse exhaustive du contexte, des mécanismes existants et potentiels, et des opportunités d'établissement de liens entre les mécanismes d'obligation redditionnelle ;
- de **prendre des décisions éclairées** afin d'assurer la canalisation de ressources limitées vers des actions visant à faire respecter l'obligation redditionnelle, qui soient applicables, réalistes et susceptibles d'obtenir des résultats ayant un impact important sur les enfants et leurs communautés ;
- de **développer la coopération** entre les acteurs intervenant à différents niveaux et dans différents domaines de l'obligation redditionnelle ECA (ex : protection de l'enfant, justice, consolidation de la paix ou autres domaines connexes), par exemple, en facilitant l'analyse ou la planification conjointe ;
- d'**évaluer l'impact des efforts concernant l'obligation redditionnelle ECA** et identifier les domaines à cibler en matière d'intervention technique, financière ou autre.

Notes

1 Les réformes peuvent avoir trait à des institutions et/ou politiques étatiques ou non-étatiques.

Mission

Conflict Dynamics International est une organisation indépendante à but non lucratif ayant pour objectif la prévention et la résolution des conflits violents et l'évitement de la souffrance humaine engendrée par les conflits et autres situations de crise à l'échelle mondiale.

©2015 Conflict Dynamics International. Tous droits réservés.



Conflict Dynamics International

1035 Cambridge Street
Suite 10A
Cambridge, MA 02141
États-Unis d'Amérique

+1 617 661 1066 Téléphone
+1 617 661 1686 Fax

info@cdint.org
www.cdint.org
www.cacaccountability.org